



## *Bulletin d'informations* *Juillet 2017* **Spécial mi-mandat**

### **LE MOT DU MAIRE**

Très chers concitoyennes et concitoyens,  
voici maintenant un peu plus de trois ans que vous m'avez accordé votre confiance lors des élections municipales en 2014. Avec l'appui de l'ensemble des membres du conseil municipal, je m'attache depuis à répondre aux besoins de la population dans le respect des engagements formulés lors de la campagne électorale.

Comme vous pourrez le constater, une grande majorité des projets a été réalisée ou programmée, d'autres sont venus s'ajouter en réponse aux impératifs règlementaires ou aux opportunités qui se sont présentées.

Ce bilan reprend les termes de notre profession de foi et en indique l'état d'avancement (pages 1 à 4), puis les actions supplémentaires (pages 5 et 6).

Jean-Eric VIGOUROUX

### **ACTIONS INITIALEMENT PREVUES**

#### **GARANTIR LA RIGUEUR BUDGETAIRE**

Priorité absolue de notre mandat, cette rigueur est assurée sans faille, veillant aux dépenses et aux recettes, notamment les subventions, tout en maintenant les impôts locaux au même niveau qu'en 2014 malgré les réductions des aides de l'Etat.

#### **REPRESENTER ACTIVEMENT LA COMMUNE AUPRES DE LA CDC et DES SYNDICATS**

Chaque représentant de la municipalité s'emploie à défendre les intérêts de la commune au sein des conseils intercommunaux (Communauté de Communes) et des syndicats (USTOM, SIAEP, SMAS, SDE 24) par une présence systématique et un positionnement affirmé.

La mise en place de la taxe individualisée sur le ramassage des ordures ménagères a donné lieu à une opposition ferme de nos représentants notamment sur la fréquence des levées.

Une vigilance accrue a porté sur les tractations d'adhésion du SIAEP de Vélines au syndicat départemental de l'eau de Dordogne pour préserver des tarifs contrôlés à court et long terme.

**METTRE EN PLACE  
DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE**

C'est à la veille d'un retour à une scolarité sur 4 jours que nous dressons le constat d'un dispositif qui a mobilisé beaucoup d'énergie pour répondre aux besoins de la législation. L'organisation mise en place a répondu aux objectifs fixés : accueillir des enfants pendant deux fois 1h30 par semaine en proposant des activités de découverte variées (cuisine, théâtre, éveil musical, jardinage, activités manuelles et pratiques sportives multiples). Nous profitons de l'occasion pour remercier une nouvelle fois Mme Germaine GAVARD pour son bénévolat sans faille ainsi que l'implication des agents communaux dans l'encadrement et l'animation.

**MAINTENIR  
LA GRATUITÉ DE LA GARDERIE  
et DES REPAS DE QUALITÉ**

Ces engagements ne souffrent aucune discussion au sein du conseil. La garderie restera gratuite jusqu'à la fin de notre mandat.

Quant aux repas scolaires, l'agent communal en charge de leur réalisation privilégie les circuits courts dès que possible, gages de qualité.

Les prix sont passés en trois ans de 1.96 à 2.00 euros.

**AMÉNAGER  
UN ÉQUIPEMENT SPORTIF**

A l'image de la quasi totalité des communes du territoire, Saint Seurin de Prats sera équipée d'un terrain multisports en 2018. Cet aménagement est à la charge de la Communauté des Communes de Montaigne et Gurson. Comme prévu, il trouvera place en face de l'école.

**RÉ-OUVRIR  
LA BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque accueille de nouveau le public durant les permanences assurées par Françoise, Odile et Cécile. Le local contigu à la salle des mariages de la mairie ne cesse de s'enrichir de nouveaux ouvrages grâce aux dons d'administrés.

## **FAIRE SÉCURISER LES LIEUX DE CIRCULATION**

**HAMEAU DES GRANGES** : suite à de nombreuses propositions, l'aménagement de coussins berlinois et de chicanes a été choisi afin de réduire la vitesse des véhicules. Malheureusement, la limitation du nombre des poids lourds n'a pas pu être obtenue auprès du conseil départemental.

**CARREFOUR DE L'ÉGLISE** : les "haricots" qui organisent la circulation du carrefour vont être restructurés afin de permettre le passage des poids lourds en provenance des vergers en toute sécurité.

**HAMEAU DES AUVERGNATS** : l'installation de points d'éclairage est à l'étude. Les propositions formulées jusqu'à présent dépassent largement les capacités budgétaires initialement prévues.

## **METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE FONCIER et LES ESPACES VERTS**

**EMBELLISSEMENT DU HAMEAU DE PRATS ET DU BOURG** : le projet a été déposé auprès de la Communauté des Communes. Il s'agira de concilier la réalisation de structures d'embellissement avec des aménagements qui garantiront une meilleure sécurité pour les usagers piétons.

**FINALISATION DES PEINTURES DE L'ÉCOLE** : en plus d'une simple couche de peinture, l'école a également retrouvé une clôture en parfait état et s'est parée d'une magnifique fresque réalisée par les enfants grâce au financement de l'APE.

**RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE** : ce chantier est prévu pour 2019.

**RÉFECTION DES ABORDS DU CIMETIÈRE** : les clôtures des deux cimetières ont été entièrement refaites. Le parking face à l'église ainsi que les bordures vont bientôt connaître à leur tour une cure de jouvence. L'ancien abribus a également été rafraîchi.

**CRÉATION D'UN COLUMBARIUM** : en réponse à une demande de plus en plus forte, un columbarium et un espace du souvenir sont maintenant à disposition des familles.

**MISE AUX NORMES DES ASSAINISSEMENTS COMMUNAUX** : la salle des fêtes est désormais équipée d'un dispositif répondant aux dernières normes en terme d'assainissement collectif.

**RENOVATION ÉNERGETIQUE DE LA MAIRIE** : le projet a été finalisé très récemment. Il s'adosse à un plus large plan de rénovation qui touche la mairie et la salle des fêtes. Travaux d'isolation, d'amélioration énergétique, de climatisation, de réfection des sols, d'accessibilité "handicap" et d'aménagement de l'accueil du public sont au programme pour le dernier trimestre de cette année. Le financement a obtenu la totalité des subventions envisagées, permettant ainsi de ne pas fragiliser le budget de la commune.

## **SOUTENIR LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

Ce point n'a pas donné lieu à une action particulière depuis le début du mandat, cependant nous resterons attentifs à toute demande dans ce domaine.

## **DEVELOPPER ET DIVERSIFIER LES ANIMATIONS**

COMITE DES FETES : le comité des fêtes a retrouvé son identité. Des conseillers municipaux ont contribué à son bon fonctionnement, cependant cette association n'existerait pas sans l'implication de nombreux autres bénévoles. Chacun a donné de son temps personnel pour préparer et animer des tablées gourmandes, des repas à thème ou encore des actions au profit du Téléthon telles que des randonnées découvertes, un concert de Gospel ou une projection de films sur notre région.

FETE CANTONALE : depuis 2015, un petit groupe de bénévoles œuvre pour la mise en valeur de notre commune en préparant un magnifique char qui représente Saint Seurin de Prats à la fête cantonale de Villefranche de Lonchat. Thème retenu pour 2017 : le Tour de France (après les lamproies en 2015 et les moissons en 2016).

## **EPAULER LES ASSOCIATIONS**

La municipalité soutient chaque association de la commune par les habituelles subventions et remercie tous les membres pour le dynamisme qu'ils apportent à la commune (Amicale laïque, Terre de Montaigne, Société de Chasse, Association des Parents d'élèves et Comité des fêtes). Des subventions sont également accordées aux associations des communes alentour qui accueillent des résidents de Saint Seurin de Prats.

## **COMMUNIQUER**

SITE INTERNET : cet espace de communication est mis à jour le plus souvent possible pour vous apporter les informations qui concernent la vie de la commune. La mise en place d'un espace de demande de covoiturage n'a pas trouvé d'aboutissement faute de complexité technique autant pour les concepteurs que pour les usagers, cependant la municipalité reste disponible pour faciliter les déplacements des personnes peu mobiles si une demande lui est formulée.

JOURNAL D'INFORMATIONS : chaque semestre est l'occasion de découvrir un nouveau numéro qui tente d'apporter à la fois informations, distractions et découvertes.

PRESENCE DU PUBLIC AUX CONSEILS MUNICIPAUX : les conseils municipaux sont ouverts au public. Chacun peut y assister à sa guise.

## **ACTIONS SUPPLEMENTAIRES**

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et DICRIM**

Premier dossier d'ampleur à mener, la commune s'est doté d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** dont les axes de travail ont porté sur la sécurisation des personnes, des animaux et des biens.

Les travaux ont été présentés dans le **Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM)** qui a été distribué dans chaque foyer.

Les Relais de Quartiers issus de la population sont les maillons essentiels au bon fonctionnement du dispositif en cas de besoin.

### **PANNEAU DES RUES et PLAN de la COMMUNE**

Fruit du travail du conseil municipal précédent, les panneaux dénominatifs des rues ont pris place, facilitant ainsi le travail des livreurs et la venue des services de secours.

Deux plans ont été installés pour aider chaque visiteur à se repérer (face à l'église et face à la mairie).

### **STELE ELIE FAURE**

Dans le cadre de la mise en valeur de la commune, nous avons répondu favorablement et sans hésitation à la proposition du Musée Virtuel de la Pensée pour installer une stèle à la mémoire d'Elie Faure sur le square du même nom, anciennement la pointe de Prats.

### **LOGO DE LA COMMUNE**

Créé pour nous-même, vous le trouvez désormais sur chaque document produit par la municipalité.

### **VISITE DE NOEL**

Les personnes âgées, isolées dans la commune font l'objet d'une attention redoublée à l'occasion des fêtes de fin d'année. La visite d'une conseillère municipale est alors accompagnée d'un présent de Noël.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES GRANGES**

Le raccordement du hameau des Granges à la station d'épuration de Vélignes qui s'agrandit est à l'étude. La maîtrise d'ouvrage est transférée vers la Communauté de Communes qui en a pris la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nous veillerons cependant, dans la mesure du possible, à ce que la mise en place de l'assainissement collectif ne soit pas une charge trop importante à l'encontre des particuliers.

## **REFECTION D'UN LOGEMENT MUNICIPAL**

Le départ d'un locataire de longue date a donné l'occasion de rafraîchir en totalité un des logements communaux (route du Périgord), en grande partie grâce aux compétences multiples de l'agent communal.

## **AGENDA**

**FETE CANTONALE : dimanche 23 juillet**  
**TABLEES GOURMANDES : samedi 19 août à partir de 19h**

## **SECRETARIAT DE MAIRIE - Nathalie MONRIBOT**

### **Ouverture au public**

**lundi** : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

**mercredi** : 9h00 - 12h30

**vendredi** : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

### **Coordonnées**

Téléphone : **05 53 58 62 44**

Fax : **05 53 73 20 24**

Mel : **mairie-st-seurin-de-prats@wanadoo.fr**

✉ **5 route de Prats - 24230 Saint Seurin de Prats**

Site Internet : **www.saint-seurin-de-prats.com**

### **Permanence du maire**

sur RDV auprès du secrétariat de mairie